

**PÔLE METROPOLITAIN  
CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE**

**Extrait du Registre des Délibérations**

**Du Bureau Socle**

**Séance du vendredi 23 avril 2021**

**DBS02-2021**

Le 23 avril 2021, à 12h, le Bureau Syndical "Socle", régulièrement convoqué le 14 avril 2021, s'est réuni, dans les locaux de Caen Normandie Métropole à Colombelles, sous la présidence de M. Thierry LEFORT, Vice-Président.

*Nombre de délégués en exercice  
: 42  
Quorum requis (1/3) : 14*

*Présents : 4  
Présents en visio : 21  
Pouvoirs : 4*

*Votants : 29*

**Étaient présents :**

**Communauté Urbaine Caen la mer :** M. Pascal SERARD, Mme Béatrice TURBATTE

**Communauté de Communes Cœur de Nacre :** M. Thierry LEFORT

**Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon :** M. Hubert PICARD

**Étaient excusés et avaient donné pouvoir :**

**Communauté Urbaine Caen la mer :** Mme Sonia DE LA PROVOTE (pouvoir à Mme Béatrice TURBATTE), M. Nicolas JOYAU (pouvoir à M. Pascal SERARD), M. Patrick LECAPLAIN (pouvoir à M. Hubert PICARD)

**Communauté de Communes Pays de Falaise :** M. Gerard KEPA (pouvoir à M. Jean-Philippe MESNIL)

**Étaient présents en visioconférence :**

**Communauté d'Agglomération Caen la mer :** M. Romain BAIL, M. Fabrice DEROO, M. Sébastien FRANCOIS, M. Dominique GOUTTE, M. Michel LAFONT, Mme Dorothee PITOIS, M. Emmanuel RENARD, Mme Ghislaine RIBALTA, M. Pierre SCHMIT

**Communauté de Communes Cingal Suisse Normande :** M. Olivier GUILLEMETTE

**Communauté de Communes Cœur de Nacre :** M. Philippe CHANU, M. Jean-Luc GUINGOUAIN, M. Patrick LERMINE

**Communauté de Communes Pays de Falaise :** Mme Clara DEWAELE-CANOUEL, M. Jacques LE BRET, M. Hervé MAUNOURY, M. Jean-Philippe MESNIL

**Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon :** M. Bernard ENAULT, M. Alain GOBE, M. Rémy GUILLEUX

**Communauté de Communes Val es Dunes :** M. Philippe PESQUEREL

**DEMANDE DE  
FINANCEMENT POUR  
L'ANIMATION-  
GESTION LEADER 2019  
SUR LE TERRITOIRE DU  
GAL SCOT CAEN  
METROPOLE**

## DEMANDE DE FINANCEMENT POUR L'ANIMATION-GESTION LEADER 2019 SUR LE TERRITOIRE DU GAL SCOT CAEN METROPOLE

**Exposé :**

LEADER est un acronyme signifiant « Liaisons Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale ». Financé par le FEADER, Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural, c'est un programme pluriannuel destiné à dynamiser les territoires ruraux.

Nouvelle méthode de gouvernance à l'échelle locale, le programme LEADER est géré par et pour les acteurs publics et privés du territoire réunis au sein d'un Groupe d'Action Locale (GAL).

Depuis 2017, le Pôle Métropolitain Caen Normandie Métropole met en œuvre deux programmes européens LEADER sur deux périmètres distincts : le GAL SCOT Caen métropole et le GAL Sud Calvados.

Chaque GAL met en œuvre une stratégie de développement qui lui est propre ce qui requiert un travail d'ingénierie, d'animation et de gestion pendant toute la durée de la programmation 2014-2020.

Sur le GAL SCOT Caen métropole,

- les actions financées doivent « renforcer les capacités d'adaptation, d'innovation et de coopérations des acteurs pour un territoire équilibré, attractif et innovant » ;
- l'équipe technique LEADER est initialement constituée d'1 ETP pour l'animation du programme et de 0,5 ETP pour la gestion administrative. Cependant, en fonction de l'avancement du programme, cette organisation tend à évoluer chaque année. Sur 2019, 1,5 ETP sont dédiés à l'animation et gestion du programme et 0,1 ETP à l'évaluation.

Afin de financer ce travail d'ingénierie le Pôle Métropolitain Caen Normandie Métropole peut bénéficier d'une participation du programme LEADER à hauteur de 80% du coût total des frais salariaux et frais de structure dédiés à l'action LEADER.

**Plan de financement de cette action :**

DEPENSES		RECETTES	
Frais d'étude	600,00€		
Frais salariaux	70 878,85 €	FEADER - LEADER	65 688,54€
Frais de fonctionnement (15% des frais salariaux)	10 631,83€	Autofinancement	16 422,14€
<b>TOTAL</b>	<b>82 110,68€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>82 110,68€</b>

**Proposition :**

Il est proposé :

- D'approuver l'action d'animation, gestion, évaluation 2019 pour la mise en œuvre du programme LEADER 2014-2020 ;
- D'approuver le plan de financement lié à cette action ;
- D'autoriser le Président à solliciter une subvention de **65 688,54 €** de FEADER au titre de la mesure 19.4 du PDR auprès du GAL SCoT Caen métropole et à signer tout document s'y rapportant.

**Vote :**

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** l'action d'animation, gestion, évaluation 2019 pour la mise en œuvre du programme LEADER 2014-2020.
- **APPROUVE** le plan de financement lié à cette action.
- **AUTORISE** le Président à solliciter une subvention de **65 688,54€** de FEADER au titre de la mesure 19.4 du PDR auprès du GAL SCoT Caen métropole et à signer tout document s'y rapportant.
- **DIT** que la présente délibération sera transmise en Préfecture.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président du syndicat mixte, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Pour extrait conforme

Le Président

Joël BRUNEAU



Envoyé en préfecture le 03/05/2021

Reçu en préfecture le 03/05/2021

Affiché le



ID : 014-251403184-20210423-DBS02\_2021-DE